

Communiqué de presse

Épinal, le 13 mai 2022

Piqûre en boite de nuit : renforcement des contrôles et des mesures de prévention

Dans plusieurs départements de France, des personnes rapportent avoir ressenti une sensation de piqûre lors de soirées festives. Depuis quelques semaines, des signalements ont également été effectués dans les Vosges.

En complément des mesures prises par l'exploitant concerné, le préfet des Vosges a réuni ce jour les représentants de la profession, les forces de sécurité intérieure et l'agence régionale de santé.

Cette rencontre a permis de réaffirmer l'engagement des services de l'État et des forces de l'ordre, en lien avec le parquet, dans la prise en charge des victimes, de sensibiliser les professionnels des établissements de nuit aux comportements suspects et aux gestes à adopter en cas de doute.

À l'issue de cette réunion de travail, des mesures de vigilance renforcées ont été actées et seront mises en place dès ce week-end.

Que faire si on pense avoir été victime de piqûre ?

Le préfet appelle à la vigilance de tous face au risque de piqûres sauvages et rappelle la conduite à tenir en cas de suspicion de piqûres.

Si vous pensez être victime, il convient de réagir immédiatement.

- ► En vous rendant dans un commissariat ou à la gendarmerie pour déposer plainte. Le dépôt de plainte permet d'être examiné par un médecin légiste qui constate les lésions avant qu'elles ne se résorbent et réalise des prélèvements biologiques en urgence.
- ► En vous rendant aux urgences du centre hospitalier le plus proche pour que des prélèvements toxicologiques soient réalisés et que des mesures de prévention face au risque de contamination soient prises.

En cas d'urgence, contactez le 15 ou le 17.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter Drogues-Info-Service au 0800 23 13 13.

- *Service accessible de 08h00 à 02h00 7J/7 Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe
- * Par internet, accédez à la rubrique Vos questions / Nos réponses :

https://www.drogues-info-service.fr/?-Vos-questions-nos-reponses-

Tél : 03 29 69 88 88 Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr prefet.vosges/@prefet88







